



**Bureau de développement  
des télécommunications (BDT)**

Réf.: Circulaire BDT/DKH/CSTG-2

Genève, le 26 août 2022

- Aux Administrations des États Membres de l'UIT
- À l'État de Palestine (Résolution 99 (Rév. Dubaï, 2018))
- Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D
- Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D
- Aux Observateurs (organisations régionales et internationales)
- A l'Organisation des Nations Unies, aux institutions spécialisées et à l'AIEA

**Objet: Premières réunions des commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2022-2025 – Commission d'études 1: 28 novembre – 2 décembre 2022 et Commission d'études 2: 5-9 décembre 2022**

Madame, Monsieur,

En concertation avec Mme Regina Fleur Assoumou Bessou (Côte d'Ivoire), Présidente de la Commission d'études 1 de l'UIT-D et M. Fadel Digham (Égypte), Président de la Commission d'études 2 de l'UIT-D, qui ont été nommés à ces fonctions par la Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Kigali en 2022 (CMDT-22), j'ai l'honneur de vous inviter à participer aux premières réunions des commissions d'études de l'UIT-D pour la huitième période d'études (2022-2025). Ces réunions auront lieu au siège de l'UIT à Genève.

Les Commissions d'études 1 et 2, pour lesquelles ont été définis de nouveaux mandats et à qui ont été attribuées de nouvelles Questions, se réuniront, pour la première, du 28 novembre au 2 décembre 2022, et pour la seconde, du 5 au 9 décembre 2022. Ces premières réunions seront l'occasion d'examiner de près les mandats et les résultats attendus définis par les membres à la CMDT-22, de déterminer les méthodes de travail et d'élaborer en commun des programmes de travail détaillés pour chaque Question à l'étude. Elles seront aussi l'occasion de nommer les rapporteurs et les vice-rapporteurs pour chacune des Questions à l'étude.

Des séances de présentation des travaux des commissions d'études de l'UIT-D seront organisées, pour fournir des informations détaillées sur les méthodes de travail et les outils à la disposition des participants.

Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions seront publiés sur le site web consacré à chacune d'elles dès qu'ils seront disponibles (voir l'**Annexe 1**). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'**Annexe 2**.

Pour toute autre information ou précision dont vous pourriez avoir besoin, veuillez vous adresser au secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D, par téléphone: +41 22 730 5999 ou par courrier électronique: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int).

Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos commissions d'études au début de cette nouvelle période d'études.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Doreen Bogdan-Martin  
Directrice

## Annexe 1

### Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions

---

Les projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux commissions d'études de l'UIT-D peuvent être consultés en suivant les liens ci-après:

#### Commission d'études 1

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de plan de gestion du temps](#)

#### Commission d'études 2

- [Page consacrée à la réunion](#)
- [Projet d'ordre du jour](#)
- [Projet de plan de gestion du temps](#)

## Annexe 2

### Inscription

---

L'inscription aux réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D est obligatoire et se fera exclusivement en ligne.

L'inscription débutera le **vendredi 26 août 2022**. Vous trouverez les liens vers l'inscription en ligne sur la [page web consacrée à l'inscription aux réunions de l'UIT-D](#).

Les délégués peuvent s'inscrire à ces réunions en utilisant les identifiants de leur compte utilisateur de l'UIT (nom d'utilisateur et mot de passe). Les délégués qui ne possèdent pas de compte utilisateur de l'UIT peuvent en créer un en suivant les étapes indiquées à l'adresse suivante:

<https://www.itu.int/en/ties-services/>.

**Note:** Les délégués ayant déjà créé un compte utilisateur de l'UIT lors de leur inscription à des réunions précédentes des commissions d'études de l'UIT-D, ou à d'autres manifestations récentes de l'UIT, peuvent utiliser le même compte.

Toutes les demandes d'inscription en vue de participer à ces réunions doivent être validées par les coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. La liste des coordonnateurs désignés sera disponible [ici](#) et sera accessible aux titulaires d'un compte utilisateur avec accès **TIES**.

En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante: [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int).

Les membres sont encouragés à tenir compte de l'équilibre entre les hommes et les femmes au moment de décider de la composition de la délégation qui les représentera aux réunions des commissions d'études de l'UIT-D.

#### **Retrait des badges**

Le retrait des badges débutera le **lundi 28 novembre 2022** à 8 h 00 et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués inscrits devront apporter la lettre de confirmation d'inscription qu'ils auront reçue par courrier électronique et présenter une pièce d'identité officielle avec photo. A titre exceptionnel, les délégués qui ne se seront pas inscrits en ligne devront également présenter une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur administration/entité pour pouvoir s'inscrire sur place.

#### **Assistance pour l'établissement d'une demande de visa**

---

Au besoin, le participant peut demander une **assistance pour obtenir un visa** lors du processus d'inscription en ligne. Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre décrite sur le [site web](#). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen. La date limite de demande d'assistance pour les formalités de visa est le **31 octobre 2022**.

La Section des voyages de l'UIT enverra une lettre aux coordonnateurs désignés pour les informer que la lettre de demande d'assistance pour les formalités de visa a été envoyée à l'ambassade de Suisse la plus proche. Copie de cette lettre sera envoyée aux délégués qui se rendront à Genève pour assister à la réunion.

## **Demandes de bourses**

---

Afin d'encourager la participation des [pays en développement et des pays dont l'économie est en transition](#), et sous réserve que des fonds soient disponibles, une bourse complète ou deux bourses partielles au maximum pourront être accordées à chaque État Membre remplissant les conditions requises.

Veillez noter que les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active et, notamment, soumission de nouvelles contributions se rapportant directement aux résultats attendus de l'étude d'une Question donnée; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes émanant de personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers; et parité hommes-femmes.

Une bourse complète comprend un billet d'avion aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la réunion, ainsi qu'une indemnité journalière de subsistance destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais. Une bourse partielle comprend soit un billet d'avion aller-retour en classe économique, soit une indemnité journalière de subsistance. Dans le cas des bourses partielles, l'UIT prendra à sa charge le coût des billets d'avion ou les indemnités journalières de subsistance; l'État Membre concerné devra financer le reste de la bourse.

Pour demander une bourse, les participants doivent **en premier lieu s'inscrire** en ligne, comme expliqué sur cette [page web](#).

Le formulaire de demande de bourse dûment validé (au moyen du formulaire disponible sur la page d'accueil de la CE, disponible [ici](#)) et ses annexes doivent parvenir au Service des bourses **avant le 13 octobre 2022**, par courrier électronique à l'adresse [fellowships@itu.int](mailto:fellowships@itu.int) ou par télécopie au numéro +41 22 730 57 78.

**Les demandes de bourses reçues après cette date ne seront pas prises en compte.** Seules les demandes remplissant toutes les conditions seront prises en considération.

Il est impératif que les boursiers soient présents du premier au dernier jour de la réunion et participent aux activités pendant toute la période couverte par la bourse.

## **Interprétation et sous-titrage**

---

L'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'Union pendant toute la durée des réunions. En outre, un service d'interprétation en langue des signes sera assuré depuis l'anglais pour la Question 7/1.

Un service de sous-titrage en temps réel sera assuré pendant toute la durée des réunions.

## **Participation à distance aux réunions**

---

Des services interactifs de participation à distance seront assurés pour les réunions des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D. En parallèle, la diffusion habituelle sur le web sera assurée dans toutes les langues.

Un compte utilisateur de l'UIT avec accès TIES est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web. Des informations sur la procédure que doivent suivre les membres pour demander un compte TIES sont disponibles [ici](#).

Des instructions sur la procédure à suivre pour se connecter à la plate-forme distante seront communiquées aux participants dûment inscrits dans un courriel de confirmation de leur inscription. Seuls les participants dûment inscrits à chaque réunion pourront accéder à la salle de réunion virtuelle pour la réunion de la commission d'études concernée.

Peu de temps avant le début des réunions, tous les participants inscrits seront contactés par courriel pour tester la plate-forme en ligne. Dans ce contexte, les participants sont priés de s'inscrire à l'avance, afin de pouvoir participer au test.

### **Précisions sur les Questions à l'étude**

---

Vous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les commissions d'études, tels qu'ils ont été approuvés par la CMDT-22, sur le [site web](#) des commissions d'études de l'UIT-D.

### **Contributions aux travaux des commissions d'études**

---

Vos contributions aux travaux se rapportant aux Questions confiées aux commissions d'études seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres Administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de toutes les parties concernées.

Conformément à la Résolution 1 (Rév. Kigali, 2022) de la CMDT, les contributions pouvant être présentées aux réunions des commissions d'études ou des groupes du rapporteur se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; et c) notes de liaison. Les dispositions suivantes s'appliquent:

- Toutes les contributions pour suite à donner reçues **45 jours calendaires** avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur.
- Toutes les contributions reçues moins de **45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires** avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception.
- Les contributions reçues moins de **12 jours calendaires** avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées mais sont gardées pour la réunion suivante. À titre exceptionnel, les contributions considérées comme extrêmement importantes et urgentes pourront être admises par le Président, par dérogation aux délais précités, à condition d'être mises à la disposition des participants au début de la réunion.
- Toutes les contributions devraient être accompagnées d'un **résumé** offrant un aperçu du contenu du document. Les participants sont invités à présenter dans leur contribution **les enseignements tirés et les bonnes pratiques proposées**, selon le cas. Il convient d'indiquer clairement quelle suite les participants à la réunion sont invités à lui donner.
- Les contributions soumises à la réunion *pour information* sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour ainsi que les autres documents, considérés par le Président de la commission d'études et/ou le rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner.
- Les contributions pour information doivent être soumises au plus tard **12 jours calendaires** avant une réunion, et doivent être accompagnées d'un **résumé détaillé** qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.
- Les documents soumis aux commissions d'études en tant que contributions **ne devraient pas dépasser cinq (5) pages**. Pour les textes existants, il y a lieu d'utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes in extenso. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.

Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne disponible [ici](#). Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que tous les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.

Conformément aux dispositions de la Résolution 1, la date limite pour la soumission des contributions à traduire a été fixée au **13 octobre 2022** pour la Commission d'études 1, et au **20 octobre 2022** pour la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

Réunion	Dates	Date limite pour les demandes de bourses	Date limite pour les demandes concernant l'interprétation	Date limite pour la soumission des documents à traduire	Date limite pour la soumission des documents non traduits
<b>Commission d'études 1</b>	28 novembre – 2 décembre 2022	13 octobre 2022	Sans objet (l'interprétation sera assurée dans les 6 langues de l'Union)	13 octobre 2022	15 novembre 2022
<b>Commission d'études 2</b>	5-9 décembre 2022	13 octobre 2022	Sans objet (l'interprétation sera assurée dans les 6 langues de l'Union)	20 octobre 2022	22 novembre 2022

## Documentation

---

Les réunions des commissions d'études de l'UIT-D se dérouleront sans document papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions sur place et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. L'application de synchronisation des documents ainsi qu'un guide d'utilisation sont disponibles [ici](#).

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte utilisateur de l'UIT avec accès TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des commissions d'études via le site web et l'outil de synchronisation. Des informations sur la procédure que doivent suivre les membres pour obtenir des droits d'accès TIES sont disponibles [ici](#). Les entités non-membres sont invitées à envoyer un courriel à l'adresse: [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int).

## Informations pratiques

---

Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa, sur le site web consacré à chacune des réunions: [site web](#) de la réunion de la **Commission d'études 1** et [site web](#) de la réunion de la **Commission d'études 2**.

Pour toute question concernant ces réunions et les activités des commissions d'études de l'UIT-D, n'hésitez pas à vous adresser au **secrétariat des commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: [devsg@itu.int](mailto:devsg@itu.int) ou par téléphone au +41 22 730 5999).